



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la préparation C8857A
Numéro de "sélectabilité" 57
Utilisation de la préparation Impression jet d'encre
Identification de la société Hewlett-Packard (Schweiz/Suisse/Svizzera) GmbH
Ueberlandstrasse 1
CH-8600 Dübendorf
Switzerland
Téléphone en cas d'urgence
Numéro téléphonique du centre anti-poison +41 44 251 51 51
oder Nr. (24h Notfallnummer) 145
Service HP chargé des effets sur la santé
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209
(Ligne directe) 1-503-494-7199
Informations générales + 41 44 634 10 20
N° d'appel du support client HP
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836
(Ligne directe) 1-208-323-2551
Date de préparation 24-Jan-2007
Numéro SDS 149843

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composant/substance	Numéro CAS	% en poids	Numéro UE	Classification UE
Cyan encre				
Eau	7732-18-5	> 60	231-791-2	
pentanediol-1,5	111-29-5	< 10	203-854-4	
Ethyl alkylidol	Propriétaire	< 7.5	Propriétaire	
pyrrolidone-2	616-45-5	< 7.5	210-483-1	Xi; R36/38
Nitrate de métal N° 2	Propriétaire	< 7.5	Propriétaire	F; R36/37/38, 8
Alkylidol éthoxylate	Propriétaire	< 2.5	Propriétaire	Xn; R21/22, 38, 41
Substitut de sel de phthalocyanine N° 2	Propriétaire	< 2.5	Propriétaire	Xn, N; R22, 48/22, 51/53
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	< 2.5	229-347-8	Xi, O; R36/37/38, 52, 8
Magenta encre				
Eau	7732-18-5	> 60	231-791-2	
pentanediol-1,5	111-29-5	< 10	203-854-4	
Ethyl alkylidol	Propriétaire	< 7.5	Propriétaire	
pyrrolidone-2	616-45-5	< 7.5	210-483-1	Xi; R36/38
Nitrate de métal N° 2	Propriétaire	< 7.5	Propriétaire	F; R36/37/38, 8
Alkylidol éthoxylate	Propriétaire	< 2.5	Propriétaire	Xn; R21/22, 38, 41
Amino alkylidol	Propriétaire	< 2.5	Propriétaire	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	< 2.5	229-347-8	Xi, O; R36/37/38, 52, 8



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Jaune encre

Eau	7732-18-5	> 60	231-791-2	
pentanediol-1,5	111-29-5	< 10	203-854-4	
Ethyl alkyldiol	Propriétaire	< 7.5	Propriétaire	
pyrrolidone-2	616-45-5	< 7.5	210-483-1	Xi; R36/38
Nitrate de métal N° 2	Propriétaire	< 7.5	Propriétaire	F; R36/37/38, 8
Alkyldiol éthoxylate	Propriétaire	< 2.5	Propriétaire	Xn; R21/22, 38, 41
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	< 2.5	229-347-8	Xi, O; R36/37/38, 52, 8

Commentaires sur la composition

Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.
Ce produit a été évalué à l'aide de critères spécifiés dans les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs amendements.
Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification R52/53, S61

Examen d'Urgence Le contact avec les yeux et la peau peut provoquer une irritation.

Effets aigus sur la santé Les risques potentiels résultent en principe de l'exposition aux composants.

Contact avec la peau

Alkyldiol éthoxylate

Le contact avec la peau peut provoquer une irritation grave.

Amino alkyldiol

Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.

Ethyl alkyldiol

Le contact avec la peau peut provoquer une légère irritation.

Nitrate d'ammonium

Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.

Nitrate de métal N° 2

Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.

pentanediol-1,5

Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.

pyrrolidone-2

Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.

Contact avec les yeux

Alkyldiol éthoxylate

Le contact peut entraîner une irritation modérée à grave voire une blessure des yeux.

Amino alkyldiol

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Ethyl alkyldiol

Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation.

Nitrate d'ammonium

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Nitrate de métal N° 2

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

pentanediol-1,5

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

pyrrolidone-2

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Inhalation

Amino alkyldiol

L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires.

Nitrate d'ammonium

L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires.

Nitrate de métal N° 2

L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires.

pyrrolidone-2

L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion

Alkyldiol éthoxylate

L'ingestion peut causer une irritation de la bouche et de la gorge, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Nitrate d'ammonium

Contient des sels à base de nitrate et peut engendrer une méthémoglobinémie.

Nitrate de métal N° 2

Contient des sels à base de nitrate et peut engendrer une méthémoglobinémie.

pyrrolidone-2

L'ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Substituted phthalocyanine salt # 2

Nocif en cas d'ingestion.

Effets potentiels sur la santé

Mode d'exposition

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux

Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes.

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.

Effets chroniques sur la santé

Cyan encre

Substitut de sel de phthalocyanine: L'exposition prolongée par ingestion peut nuire gravement à la santé.

Caractère cancérigène

Aucun des composants présents dans cette formule à des concentrations égales ou supérieures à 0,1% n'est répertorié par les organismes suivants : UE, MAK, IARC, NTP, ACGIH ou OSHA.

Autres informations

L'encre Cyan est répertoriée pour ses effets sur l'environnement, dans le cadre de la Directive européenne 1999/45/EC avec R52-53. Les encres magenta et jaune ne sont pas répertoriées dans le cadre de la Directive européenne 1999/45/CE.

4. PREMIERS SECOURS

Procédures de premier secours

Oeil

Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, faire prodiguer des soins médicaux.

Peau

Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, faire prodiguer des soins médicaux.

Inhalation

Mettre la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, faire prodiguer des soins médicaux.

Ingestion

Du fait de la nature physique de ce matériau, il est improbable qu'une ingestion ne se produise. S'il se produit tout de même l'ingestion d'une grande quantité, solliciter des soins médicaux. S'il se produit tout de même l'ingestion d'une grande quantité,

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair et méthode

> 200 ° F; Pinsky-Martens Closed Cup



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produits de combustion dangereux	Voir la section 10.
Moyens d'extinction	CO2, eau ou poudre sèche
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun à notre connaissance.
Risques inhabituels d'incendie et d'explosion	Aucun à notre connaissance.
Procédures particulières de lutte contre l'incendie	Aucun n'est établi.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Porter l'équipement personnel de protection approprié.
Précautions en matière d'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Procédures en cas de fuite ou de déversement de matière	Enlever avec un absorbant inerte. Aspirer avec précaution ou balayer le produit et le mettre dans un sac ou un autre conteneur fermé hermétiquement. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux. Voir également la section 13, Procédures d'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Stockage	Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Seuils limites d'exposition	Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.
Equipement de protection individuelle	
Général	Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.
Mesures d'hygiène	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Directives d'exposition	Utiliser dans une zone correctement ventilée.

9. Propriétés physiques et chimiques

pH	6.5 - 8.75
Pression de vapeur	Non déterminé
Point d'ébullition	Non déterminé
Solubilité	Soluble dans l'eau
densité	1 - 1.2
Contenu en composés organiques volatils (COV)	< 3 %
Point d'éclair	> 200 ° F
Viscosité	> 2 cp
Densité de la vapeur	> 1 (air = 1,0).
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité	Non déterminé
Propriétés oxydantes	Non déterminé.
Couleur	Cyan, magenta, jaune



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Polymérisation dangereuse	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux	Lors de sa décomposition, ce produit peut émettre des oxydes azotés gazeux, du monoxyde et du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de masse moléculaire faible.
Incompatibilité	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette formule d'encre n'a pas été testée en ce qui concerne ses effets toxicologiques éventuels. Voir la section 3 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité en milieu aquatique

Cyan encre

CL50/96h/Vairon (Pimephtales promelas) =< 400 mg/L
Toxicité statique aiguë (truite), survie (100 mg/L) = 100%
Toxicité statique aiguë (truite), survie (10 mg/L) = 100%

Jaune encre

CL50/96h/Vairon (Pimephtales promelas) =< 400 mg/L
Toxicité statique aiguë (truite), survie (100 mg/L) = 100%
Toxicité statique aiguë (truite), survie (10 mg/L) = 100%

Magenta encre

CL50/96h/Vairon (Pimephtales promelas) =< 400 mg/L
Toxicité statique aiguë (truite), survie (100 mg/L) = 100%
Toxicité statique aiguë (truite), survie (10 mg/L) = 100%

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions pour l'élimination	Éliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux. Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse http://www.hp.com/recycle .
--	---

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Général	Article non soumis à réglementation par le Ministère américain des Transports et les agences IATA, ADR, IMDG et RID.
----------------	--

IATA

Nom d'expédition correct	Sans objet
Classe de risque	Sans objet
Précautions particulières	Aucun
Exceptions d'emballage	Aucun
Numéro d'identification (UN)	Aucun
Groupe d'emballage	Non applicable

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations internationales	Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.
Marquage CE	Ce produit ne requiert aucun étiquetage dans le cadre de la Directive européenne 1999/45/CE.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Autres informations	Des informations concernant la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV) peuvent être trouvées dans la section 9 (Propriétés physico-chimiques).	
Phrases de risque	R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets nocifs à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrases de sécurité	S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

16. AUTRES INFORMATIONS

Informations relatives au fabricant	Hewlett-Packard Company 1000 NE Circle Boulevard Corvallis, OR 97330-4239 US	
Définition(s) de la phrase de risque de l'ingrédient	R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.
	R21/22	Nocif en cas de contact avec la peau et d'ingestion.
	R22	Nocif en cas d'ingestion.
	R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
	R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
	R38	Irritant pour la peau.
	R41	Risque de lésions oculaires graves.
	R48/22	Nocif : risque d'effets graves sur la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
	R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets nocifs à long terme pour l'environnement aquatique.
	R52	Nocif pour les organismes aquatiques.
	R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets nocifs à long terme pour l'environnement aquatique.
Autres informations	Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la Directive européenne 91/155/CEE telle qu'amendée par la Directive 2001/58/CE.	
Date de publication	Jan 24 2007 9:11AM	
Révision	4	
Remplace la fiche datée du	Feb 7 2006 12:10PM	
Clause de non responsabilité	La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.	



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Explication des abréviations

ACGIH	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
CFR	Code de Réglementation Fédérale
COC	Tasse Ouverte De Cleveland
DOT	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
TPN	Programme National de Toxicologie
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
PEL limite d'exposition autorisée	Limite d'Exposition Admise
RCRA	Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources)
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
STEL limite d'exposition à court terme	Limite d'exposition à court terme
TCLP	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
Vle	Seuil Limite
TSCA	Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)
COV	Composés Organiques Volatils